

# PARTICIPEZ A LA CONCERTATION PUBLIQUE DU 18 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2019

La concertation publique est un temps d'information et d'échanges avec le public sur l'opportunité et les caractéristiques principales du projet. Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- > **Recueillir les avis** sur les grands principes et les objectifs du projet.
- > **Répondre aux questions**, des habitants, des usagers du réseau routier, des associations locales, des acteurs économiques et des élus.
- > **Enrichir le projet** suite à la concertation pour des solutions partagées.

Conformément à la Charte de la participation du public, l'État a souhaité faire appel à un tiers indépendant en la personne d'un garant figurant sur la liste nationale établie par la Commission nationale du débat public. Il est chargé de veiller à la bonne information et à la bonne participation des publics. Il peut être contacté par mail : [garantmalmedonne@gmail.com](mailto:garantmalmedonne@gmail.com).

À la suite de la concertation, l'État se prononcera sur la poursuite ou non du projet. En cas de poursuite du projet, les études techniques détaillées seront engagées, afin de définir précisément toutes les caractéristiques du projet.

## S'INFORMER

### > Lors des rencontres organisées :

- Une **réunion publique d'ouverture de la concertation à La Verrière**, le jeudi 21 novembre à 20h (salle du Conseil de la mairie, Avenue des Noës)
- Un **atelier de travail à Coignières**, le mercredi 4 décembre à 20h30 (salon Saint-Exupéry, 11 Avenue Marcel Dassault)
- Une **réunion publique de clôture à Maurepas**, le jeudi 12 décembre à 20h (salle du Conseil de la mairie, 2 Place d'Auxois)

### > Les supports d'information :

- Le dossier de concertation mis à disposition dans les mairies de Coignières, Maurepas et La Verrière, ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et consultable sur le site internet de la DiRIF : [www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)
- L'exposition présentée au public dans les mairies de Coignières, Maurepas et La Verrière et à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Le site internet de la DiRIF : [www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

## S'EXPRIMER

### > Lors des rencontres organisées

- > **En envoyant un mail à l'adresse suivante** : [rn10.malmedonne.dirif@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rn10.malmedonne.dirif@developpement-durable.gouv.fr)
- > **Par voie postale** : DRIEA/DiRIF/SMR/DMRSO – CONCERTATION RN10 Malmedonne  
21-23 rue Miollis 75015 PARIS
- > **Sur les registres papier** : à disposition dans les mairies de Coignières, Maurepas et La Verrière, ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Toute l'information sur le projet et la concertation :  
[www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr)

# RN10 - RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE LA MALMEDONNE

INFORMEZ-  
VOUS ET  
EXPRIMEZ-  
VOUS

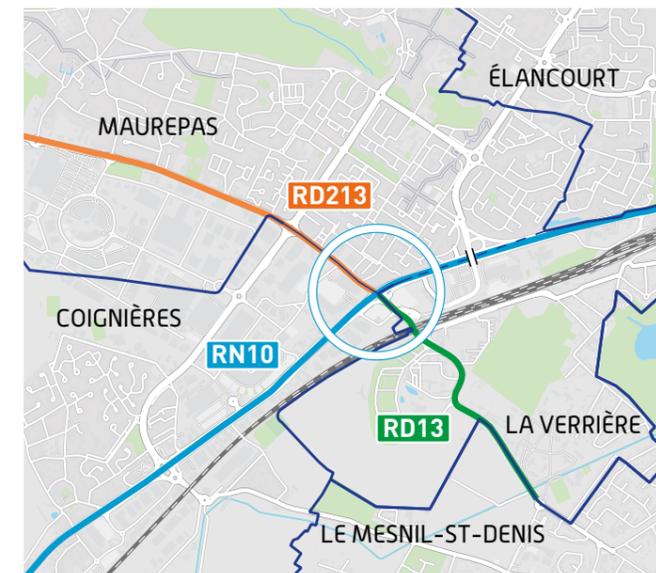


## CONCERTATION PUBLIQUE DU 18 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE 2019

Le carrefour de la Malmedonne est situé à l'intersection de trois communes : Coignières, Maurepas et La Verrière.

Dans sa conception actuelle, le carrefour permet des échanges entre la RN10 et la RD213 vers le nord et entre la RN10 et la RD13 vers le sud, mais n'autorise aucune liaison directe entre le nord et le sud ni pour les véhicules ni pour les piétons et les cyclistes. La RN10 constitue donc une coupure urbaine pour les véhicules, les piétons et les cycles entre d'une part les communes de Maurepas et Coignières et d'autre part la commune de La Verrière.

Le projet d'aménagement du carrefour, présenté en concertation publique, vise à améliorer les échanges entre la voirie nationale et les voiries locales en optimisant la desserte du secteur, actuellement en pleine mutation. Le projet est aussi l'occasion d'améliorer la lisibilité du carrefour pour les usagers et de favoriser le développement des modes actifs (piétons et cycles) et l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.



Localisation du projet

PARIS  
Novembre 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique



Direction des routes Île-de-France

# L'ESSENTIEL DU PROJET

## LE PRINCIPE DES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

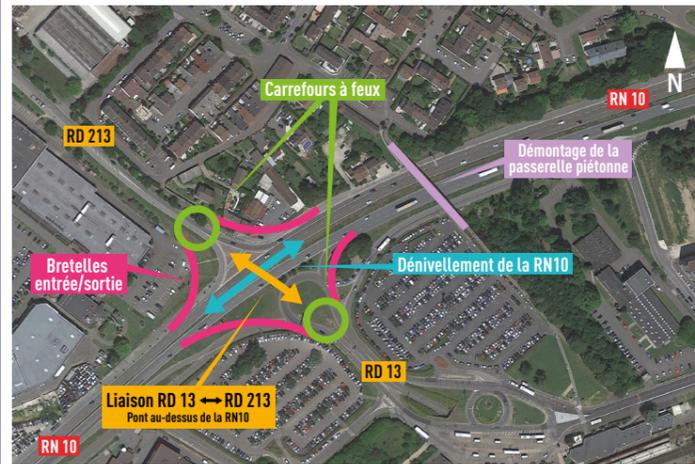


Schéma des principes d'aménagement

- Le dénivellement partiel de la RN10, qui se retrouvera en contrebas ;
- La création d'un pont au-dessus de la RN10 entre les RD213 et RD13 : composé de 2 voies de circulation dans chaque sens et d'un trottoir multifonctions piétons et cycles du côté Ouest ;
- La mise en place de deux carrefours à feux de part et d'autre de la RN10 : permettant notamment le maintien des bretelles entre la RN10 et les RD213 et RD13 dans les deux sens de circulation ;
- Le démontage de la passerelle piétonne actuelle devenue vétuste et remplacée par le pont reliant les RD213 et RD13.

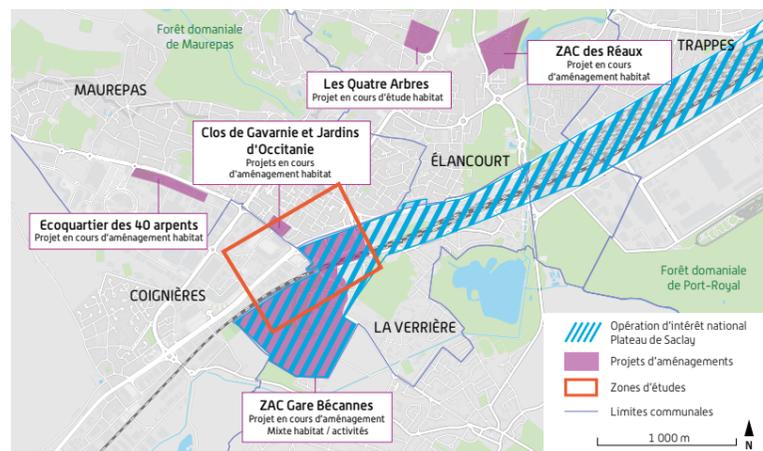
## LES OBJECTIFS DU PROJET

- **Renforcer les liaisons** et les échanges entre les secteurs situés au Nord et au Sud de la RN10 ;
- **Améliorer et sécuriser les conditions de déplacement** pour les modes actifs (piétons et cycles) et les personnes à mobilité réduite ;
- **Améliorer la lisibilité du carrefour** pour l'ensemble des usagers (motorisés ou non) ;
- **Redonner un caractère urbain** à la RN10 en améliorant son insertion urbaine ;
- **Maintenir la fluidité du trafic** sur la RN10 et sur le secteur ;
- **Améliorer les entrées de villes et l'accès au pôle multimodal de la gare de La Verrière** pour accompagner le développement du secteur.

ZOOM SUR

## UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION

De nombreux projets de renouvellement urbain sont en cours et le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines bénéficie d'une dynamique économique importante. Le projet de réaménagement du carrefour de la Malmédonne contribue à l'accompagnement de ces programmes urbains et économiques en désenclavant certains espaces. La desserte de ce secteur a été facilitée grâce au réaménagement du pont Schuler et sera améliorée avec les aménagements du pôle gare de La Verrière et ensuite du carrefour de la Malmédonne.



Localisation des différents projets urbains du secteur

## LES EFFETS DU PROJET



### LES DÉPLACEMENTS ROUTIERS

- > **Assurer la fluidité du trafic** sur la RN10 et la capacité du réseau à absorber les futurs flux générés par les programmations urbaines et économiques
- > **Amélioration de la lisibilité du carrefour** pour les usagers du réseau routier
- > **Création de nouvelles liaisons** entre RN10, RD13 et RD213 pour améliorer la desserte locale



### LES MODES ACTIFS

- > **Franchissement de la RN10 sécurisé** pour les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite
- > **Amélioration du réseau de pistes cyclables et de transports en commun** du territoire grâce au pont



### L'ENVIRONNEMENT ET LE PAYSAGE

- > **Amélioration de l'environnement urbain du secteur et intégration urbaine du projet** en limitant la vue sur la route nationale et son trafic
- > **Faible impact sur la qualité de l'air du secteur.** Globalement, à l'horizon 2030, l'évolution de la motorisation du parc automobile aura pour effet une amélioration de la qualité de l'air



### LE BRUIT

- > **Apaisement de l'environnement sonore** le long de la RN10
- > **Les niveaux sonores le long de la RD213 seront précisés** et présentés lors de l'enquête publique avec les solutions acoustiques envisagées

## LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

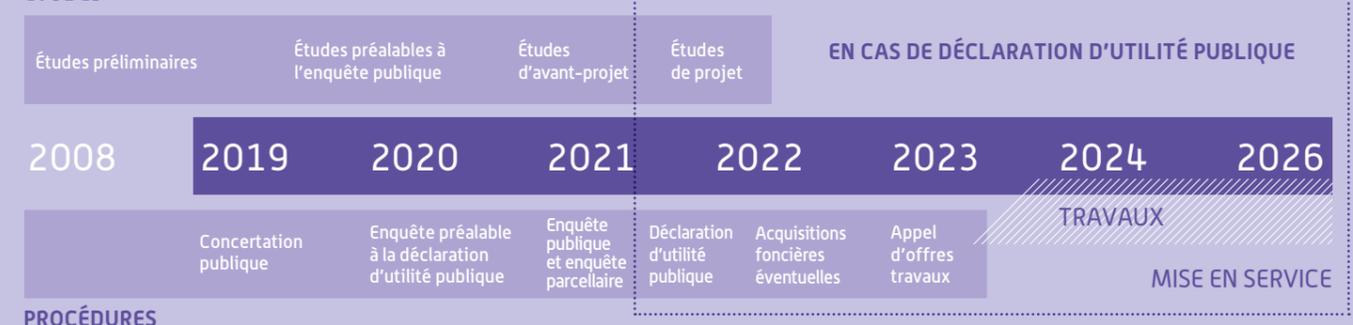
L'État, par l'intermédiaire de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France et de la Direction des routes Île-de-France (DRIEA IF / DiRIF), est le maître d'ouvrage unique du projet. À l'issue de la concertation, si l'État choisit de poursuivre le projet, il devra effectuer une enquête d'utilité publique. La maîtrise d'ouvrage des études, des procédures et des travaux sur le réseau routier national sera alors confiée par l'État à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

### LE MONTANT DE L'OPÉRATION

Le montant est estimé à 20 millions d'euros hors taxes. Les partenaires financiers de l'opération sont actuellement l'État, le Département des Yvelines et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

### LES ÉTAPES DU PROJET

#### ÉTUDES



Yvelines  
Le Département